

Avertissement : le présent guide a valeur de descriptif d'unité d'enseignement.

TMA : GUIDE / FILIERE EN INTERPRÉTATION SPÉCIALISÉE ORIENTATION SOLISTE

1. LES DEUX DIMENSIONS DU TRAVAIL

- A. Le CD.
- B. Le livret du CD.

2. COMPÉTENCES VISÉES

- A. CD
Capacité à concevoir, planifier et mettre en œuvre un projet artistique cohérent dont l'aboutissement est l'enregistrement d'un CD à un haut niveau d'interprétation.
Autonomie de pensée pour la réalisation du projet.
Capacité à gérer la dimension temps pour l'enregistrement du CD.
- B. Livret
Capacité à identifier et utiliser des ressources documentaires pertinentes pour la réalisation du livret.
Esprit d'analyse et de synthèse.
Capacité à communiquer clairement et sans ambiguïté ses choix artistiques personnels.

3. DESCRIPTIF

- A. CD
Conception d'un projet artistique en vue de l'enregistrement d'un CD de 30 à 45 minutes. Ce projet est validé d'entente entre le professeur de discipline principale et le coordinateur de filière.
Préparation des œuvres, enregistrement et réalisation du CD.
L'organisation des séances d'enregistrement et de mastering est placée sous la responsabilité de l'étudiant.
- B. Livret
Réalisation du livret du CD reflétant la personnalité et l'ambition de l'étudiant par rapport à son projet artistique.
Le livret est rédigé en deux langues au minimum, dont l'anglais à titre obligatoire.

4. ENCADREMENT

Tutorat par le professeur de discipline principale (8h/an dans le cadre de l'enseignement instrumental ou vocal).

Ce tutorat comprend le choix du programme, le travail du répertoire, le suivi de l'enregistrement et du mastering, ainsi que la relecture du livret du CD.

L'enregistrement et le mastering du CD sont réalisés avec des preneurs de sons professionnels selon le dispositif suivant : un cours collectif d'initiation à la prise de son, une journée d'enregistrement, une demi-journée de montage/mastering.

ETAPES DE L'ENCADREMENT

| | |
|------------------------------|--|
| 15 juin MA1 | Rendu de la fiche choix du sujet du travail de master. |
| 1 ^{er} semestre MA2 | Cours collectif de 2 heures consacré à une initiation à la prise de son. |
| 15 janvier MA2 | Rendu de la première version du livret au professeur de discipline principale pour relecture. |
| 30 avril MA2 | Rendu du dossier (CD et livret) en trois exemplaires auprès du bureau de recherche du site de Lausanne ou, pour les sites de Fribourg et Sion, aux bureaux des études. |

5. EVALUATION ET VALIDATION

Le travail de master n'est pas validé si l'étudiant ne remet pas le CD et son livret terminé dans le délai imparti. La validation donne droit à l'acquisition des crédits ECTS selon les plans d'études en vigueur.

Le livret du CD fait l'objet d'une évaluation formative par un professionnel de l'édition musicale.

6. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Fiche choix du sujet.

Travail de Master : Directives générales.

Adopté par le Conseil de la formation dans sa séance du 20 novembre 2014.
Sous réserve de modifications.